

Compte rendu de réunion du Comité Directeur Extraordinaire du 11 novembre 2025

Date : Mardi 11 novembre 2025

Heure : 9h00 – 9h45

Lieu : Siège de la Ligue PACA – 43 Chemin de la Commanderie, 13015 Marseille

Motif de la réunion :

Réunion convoquée conformément à la proposition de conciliation du CNOSF en date du 29 septembre 2025, relative à la régularisation formelle des délibérations prises lors du Comité Directeur du 31 mai 2025.

Présents :

- M. Abdellah BEN ABDESSELEM – Président
- M. Charles FARRUGIA – Secrétaire Général
- M. Franck LODZIAK – Secrétaire Général adjoint
- Mme Francesca PAOLETTI – Trésorière
- M. Denis DERANIERI – Membre

Invités :

- M. Alexandre BIAMONTI – Directeur Technique Régional
- M. Karim ANTAR – Directeur Technique Régional adjoint
- M. Christophe DRIPÔ – Expert-comptable de la Ligue

Absents excusés :

- Mme Florence CIACERI
- Mme Lou CHASTAIGNET
- M. Mounir HARRATHI

Absents non excusés :

- M. Loïc BARRESI
- Mme Marion JAIME
- M. Pascal GUILLOT
- M. Serge LARIOS
- M. Patrick ROSADINI
- Mme Dominique PERONNET

Ordre du jour :

1. Rappel du cadre de la proposition de conciliation du CNOSF (29 septembre 2025).
2. Revalidation des délibérations prises lors du Comité Directeur du 31 mai 2025.

Compte rendu de réunion du Comité Directeur Extraordinaire du 11 novembre 2025

Déroulé de la séance :

Le Président ouvre la séance à 9h00 et rappelle que cette réunion fait suite à la proposition de conciliation du CNOSF invitant la Ligue à revalider les délibérations du Comité Directeur du 31 mai 2025, afin de régulariser formellement la procédure.

Le courrier du CNOSF du 29 septembre 2025 est lu en séance.

Le Président rappelle que la réunion du 31 mai 2025 avait été régulièrement convoquée, mais que la possibilité de participation en visioconférence n'avait pas été proposée à l'ensemble des membres du Comité Directeur, ce qui justifie la présente revalidation.

1/ Revalidation des délibérations du Comité Directeur du 31 mai 2025

Les membres présents confirment à l'unanimité les décisions suivantes :

- Confirmation de M. Charles FARRUGIA au poste de Secrétaire Général, élu lors du Comité Directeur du 31 mai 2025 ;
- Validation des délibérations relatives à la gestion logistique et matérielle de la Ligue (acquisition de tatamis, d'un podium, d'un véhicule utilitaire, et location d'un box de stockage) ;
- Maintien du principe d'une autonomie progressive de la Ligue, dans le cadre d'une gestion maîtrisée et transparente.

Le vote, effectué à bulletin secret dans une urne, confirme à l'unanimité les décisions ci-dessus.

2/ Clôture de séance

Le Président constate que la régularisation demandée par le CNOSF a été réalisée dans le respect des statuts et du règlement intérieur.

Le procès-verbal de cette séance sera transmis au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en justification de l'exécution de la proposition de conciliation.

La séance est levée à 9h45.

Le Président,
Ben ABDESSELEM

Le Secrétaire,
Charles FARRUGIA